



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 27/03/2024
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 13 mars 2024 à 17 heures 00

Question n°10

**Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la Commission Annuelle
Prospective des Emplois 2024**

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON /
Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Ludovic FAGAUT /
Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN /
Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Jean-Hugues ROUX /
Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel PELLATON /
Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 27 mars 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20240313-D00183010-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Inscription budgétaire

« Charges de personnel »
Budget CCAS

Résumé : Il appartient au Centre Communal d'Action Sociale de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement de ses services.

Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création nette d'1 emploi (création de 4 emplois, suppression de 3 emplois). Cet emploi étant financé, il n'a pas d'impact budgétaire.

Référence au Projet social 2022-2026 :

☐ Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

☐ Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

☐ Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

☐ Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

☒ Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

☐ Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

☐ Sans objet

Récapitulatif :

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts au 01/01/2024	dont emplois à Temps Complet	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à Temps Complet
Budget CCAS	331	327	332	328
Somme :	331	327	332	328

I. Evolution des emplois

Pour concrétiser nos ambitions politiques et faire face à l'évolution de l'activité des services, les directions ont réalisé un travail prospectif sur leurs besoins en ressources, qui a fait l'objet d'une priorisation par la direction générale.

Sur la base de ces priorisations, il est proposé la création de 4 emplois et la suppression de 3 emplois :

- **Direction de l'Autonomie :**
 - Création d'1 emploi d'auxiliaire de soins (Aide-Médico psychologique) au sein du service Soins Infirmiers A Domicile,
 - Création d'1 emploi d'assistant socio-éducatif (travailleur social) à la Maison des Séniors,

- Suppression de 2 emplois d'attaché (chargé de mission et chef de service),
- Suppression d'1 emploi d'adjoint administratif (agent d'accueil).

- **Direction Générale du CCAS :**

- Création de 2 emplois d'assistant socio-éducatif (travailleurs sociaux) au sein du Service Santé Sociale et Handicap pour les Groupes d'Entraide Mutuelle.

Synthèse

Cadre d'emploi	Création	Suppression	Synthèse
Attaché		-2	-2
Adjoint administratif		-1	-1
Auxiliaire de soins	+1		+1
Assistant socio-éducatif	+3		+3
TOTAL	+4	-3	+1

- Les créations au sein de la Direction Autonomie sont liées à la déprécarisation de postes existants et pourvus au sein des services, les suppressions d'un poste d'attaché et d'un poste d'adjoint administratif sont en lien direct avec la fermeture de la Résidence autonomie Huot.

- La création de deux emplois d'assistants socio-éducatifs au sein du Service Santé Sociale et Handicap correspond à la pérennisation de deux postes.

La création de cet emploi est financée et n'a pas donc d'impact budgétaire.

II. Liste des Emplois Permanents après mise à jour

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BESANCON

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat	Emplois ouverts 01/01/2024	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
Filière administrative		89	88		86	85
Administrateurs Territoriaux	A	1	1		1	1
Attachés Territoriaux	A	28	28	-2	26	26
Rédacteurs Territoriaux	B	19	19		19	19
Adjoint administratifs territoriaux	C	41	40	-1	40	39
Filière animation		6	5		6	5
Animateurs territoriaux	B	5	5		5	5
Adjoint territoriaux d'animation	C	1	0		1	0
Filière médico-sociale		29	29		30	30
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	1	1		1	1
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	7	7		7	7
Psychologues territoriaux	A	1	1		1	1
Aides-soignants territoriaux	B	16	16		16	16
Auxiliaires de soins territoriaux	C	4	4	+1	5	5
Filière Sociale		161	161		164	164
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A	49	49	+3	52	52
Agents sociaux territoriaux	C	112	112		112	112
Filière technique		46	44		46	44
Ingénieurs territoriaux	A	0	0		0	0
Techniciens territoriaux	B	1	1		1	1
Agents de maîtrise Territoriaux	C	6	6		6	6
Adjoint techniques territoriaux	C	39	37		39	37
TOTAL		331	327		332	328

Pour information 4 contrats de projets ont également été validés (emplois non permanents) :
 - Contrat de projet de travailleurs sociaux (3 au service Accueil Accompagnement Social et 1 au service Hébergement Logement Accompagné).

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la fonction publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir, après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées, afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Autorisent la création nette d'1 emploi (création de 4 emplois, suppression de 3 emplois) au sein des services du CCAS ;

✓ Adoptent l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces évolutions ;

✓ Autorisent le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS,

A stylized, handwritten signature in purple ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Anne VIGNOT

